Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 17/04/2024 à 12h07 Réference de l'AR : 052-215201807-20240412-2024DL041-DE Affiché le 17/04/2024 ; Certifié exécutoire le 17/04/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

## Séance ordinaire du 12 avril 2024

**+++**+

REF: 2024 / 041

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal : 23

Nombre des Membres en exercice : 23

Nombre des Membres présents à la séance : 16

Nombre des votants (présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 avril 2024.

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

## Absents excusés :

M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

Absents : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

## OBJET: BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE

Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le 3 avril 2024.

Le Budget Général de la ville s'équilibre à :

**5 142 858.61 € en fonctionnement** 

et à

**७** 10 758 724.22 € en investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 21 voix POUR et 2 CONTRE (M. NEVEU et Mme PRATBERNON) :

**© D'adopter** le Budget Primitif 2024 de la Ville comme ci-dessus équilibré en fonctionnement et en investissement. Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

